Pascale Boucaud

Professeur, titulaire de la chaire Unesco « Mémoire, cultures et interculturalité »,
Université catholique de Lyon (UcLy), France

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,
Chers étudiants,

En ma qualité de titulaire de la chaire Unesco « Mémoire, cultures et interculturalité » de l'Université catholique de Lyon, je suis très honorée de vous accueillir ce matin pour ce colloque international.

Je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement nos partenaires associatifs, Ibuka-France et son président, Marcel Kabanda, Ibuka-Rhône-Alpes et sa présidente, Jeanne Allaire, le Centre national de la mémoire arménienne et son président, Jules Mardirossian, l'Acat-France, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, représentée ici par Josette Grange. Tous ces partenaires qui ont été à l'initiative de ce colloque, y ont apporté leur soutien tant sur le plan administratif que financier et nous avons eu grand plaisir à travailler avec eux.

Qu'il me soit permis de remercier aussi le Conseil régional Rhône-Alpes qui nous est toujours fidèle dans son soutien financier.

Mes remerciements vont également à tous les intervenants et présidents de séance, qui ont accepté de partager leurs riches expériences et leur compétence et je voudrais rendre un hommage tout particulier au P^{r} Joseph Yacoub, qui fut le premier titulaire de notre chaire Unesco. Je dis à toutes et tous notre reconnaissance et notre joie de les accueillir dans notre université.

Permettez-moi encore de remercier Marina Velasco, qui assure le secrétariat de notre chaire, Dalila Halimi, responsable administrative de notre pôle facultaire « Droit, sciences économiques et sociales », Cécile Lefort, secrétaire de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (Idhl), et tous les étudiants qui nous seront d'une aide très précieuse durant cette journée.

Permettez-moi enfin de dire ma profonde gratitude à mon ami Roger Koussetogue Koudé, vice-doyen de notre pôle facultaire, qui par sa remarquable expertise, a assuré avec brio la coordination scientifique de cet événement.

Nous ouvrons ce colloque en cette journée symbolique du 10 décembre que l'humanité célèbre en faisant mémoire de l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, par l'Assemblée générale des Nations unies, résolue qu'elle était alors, à « préserver les générations futures d'indicibles souffrances ».

La veille, le 9 décembre 1948, un autre texte, non moins symbolique, ayant lui force contraignante pour les États, était adopté par cette même Assemblée générale. Je veux parler de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Ce texte fondamental méritait d'être connu et reconnu, commémoré avec autant de conviction que l'a été la Déclaration universelle des droits de l'homme. Mais ce ne fut pas vraiment le cas : le XX^{e} siècle, qualifié de siècle de génocides a reproduit ses folies (du Cambodge au Rwanda, en passant par l'ex-Yougoslavie).

Lorsque la mémoire des peuples est défaillante ou sélective, comment gérer le passé après l'indicible, « l'inimaginable » ?

Comment rendre justice aux morts et aux survivants ? L'historienne Hélène Dumas, dans son ouvrage *Le génocide au village*, paru en mars 2014, explique la crainte de voir renaître la solidarité criminelle et la menace d'éradication définitive, à travers les témoignages de nombreux survivants. Permettez-moi de citer l'une de ces survivantes, Domitilla, qui s'adressait ainsi au Président d'une juridiction *gacaca* :

> « Ce procès, disait-elle, il peut durer cinq ou dix ans, mais jamais ils ne parviendront à effacer les preuves, car je représente les nôtres qui sont morts. Monsieur le Président… si au moins le coupable que vous appelez venait en disant : je reconnais ce que j'ai fait, c'est vrai, on a fait ça. »

Et de poursuivre :

> « Leur crime, c'est d'avoir fait descendre mes enfants jusqu'à la fosse septique. Ils les connaissaient… alors pourquoi ont-ils balancé les enfants de leurs voisins dans ce trou ? »

Face à cette interpellation, l'accusé rétorque que la question le dépasse. Rendre justice et faire mémoire, premiers moyens de survie. Parce que les victimes de génocide sont toujours réduites à des chiffres, il faut d'abord exiger de les nommer. Nommer chacune des victimes, morte ou survivante, permettre à ces dernières de témoigner dans une enceinte de justice, afin d'apaiser la souffrance née de la négation.

Puis, au-delà de cette justice espérée, faire mémoire. Ce devoir de mémoire si bien questionné par Paul Ricœur, dans son ouvrage *La mémoire, l'histoire et l'oubli*, est indispensable pour exorciser la violence, pour oublier la vengeance.

Mémoire absolue, du mal et du coupable, sans laquelle il n'est point de pardon possible, sans laquelle il n'est point de véritable délivrance de la vie.

Ce travail de mémoire appelle aussi à une vigilance permanente, afin que ce qui s'est produit ne se reproduise plus. On mesure combien la transmission de cette mémoire est fondamentale.

Dans son ouvrage *L'écriture ou la vie*, paru en 1996, Jorge Semprun écrit :

> « Un jour viendra, relativement proche, où il ne restera plus aucun survivant. Il n'y aura plus de mémoire immédiate, plus personne ne saura dire avec des mots venus de la mémoire charnelle, et non pas d'une reconstitution théorique, ce qu'aura été la présence aveuglante du Mal absolu. »

Devoir moral de mémoire pour exhorter les jeunes générations à ne pas oublier, transmettre les richesses inestimables de l'héritage religieux, linguistique, ethnique et culturel des peuples victimes de génocide, tel est le très bel hommage que rend le P^r^ Joseph Yacoub au peuple assyro-chaldéen dans son dernier ouvrage *Qui se souviendra ?*[1]

À chacune et à chacun, je souhaite un excellent colloque.

⋆

1. Paris, Cerf, 2014.

André Dizdarevic

Maître de conférences, directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (Idhl),
Université catholique de Lyon (UcLy), France

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Chers collègues,
Chers étudiants,

Permettez-moi d'ouvrir cette séance et de vous souhaiter la bienvenue au nom de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (Idhl).

Ce colloque international participe des manifestations commémoratives des 20 ans du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda. Les violations graves et massives des droits de l'homme, tels que les génocides, et particulièrement celui au Rwanda, sont au centre de la réflexion et de la recherche de l'Idhl. C'est ainsi que notre Institut a voulu marquer cet événement en organisant une demi-journée le 7 avril de cette année et nous avons consacré un colloque sur cette même problématique déjà en 2010.

Le XX^{e} siècle a été aussi le siècle des génocides et, à l'issue de la Seconde guerre mondiale, la communauté internationale et l'humanité entière ont prononcé le « *Plus jamais cela !* ». Où en est-on aujourd'hui ?

Réunissant des chercheurs et des acteurs de terrain de France et de l'étranger, ce colloque international tentera, entres autres, de donner des éléments de réponse à la question de savoir : comment en est-on arrivé là, en 1994 au Rwanda ? Pourquoi la promesse du « *Plus jamais ça !* » n'a pas pu être tenue face au génocide des Tutsi du Rwanda en 1994 ? Pourquoi les leçons des précédents génocides n'ont-elles pas été tirées ?

Ce colloque est le fruit d'un travail commun de plusieurs institutions partenaires. Permettez-moi de les remercier pour leur engagement et implication. Il s'agit de :

- la chaire Unesco « Mémoire, cultures et interculturalité » de notre Université ;
- le Centre national de la mémoire arménienne (Cnma) ;
- l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (l'Acat-France, section Rhône-Alpes) ;
- l'Association Ibuka-France, section Rhône-Alpes ;
- et bien évidemment de l'Institut des droits de l'homme de Lyon.

Enfin, Je voudrais tout particulièrement remercier notre collègue Monsieur Roger Koussetogue Koudé, maître de conférences en droit international à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (Idhl), qui a porté ce projet dès le départ, a coordonné les travaux préparatoires et sans lequel ce colloque international n'aurait pas vu le jour.

En espérant que ce colloque puisse apporter quelques éclairages, je tiens, au nom de l'Institut des droits de l'homme de Lyon, à rendre un hommage respectueux à toutes les victimes du génocide au Rwanda et d'ailleurs.

En vous remerciant de votre attention.

⋆

Roger Koussetogue Koudé

Maître de conférences, vice-doyen de la Faculté de droit, sciences économiques et sociales, enseignant-chercheur à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (Idhl), chercheur à la chaire Unesco « Mémoire, cultures et interculturalité », Université catholique de Lyon (Ucly), France

Mesdames et Messieurs,
Distingués invités,
Chers collègues,
Chers étudiants,

Il y a exactement vingt ans, le Rwanda était le théâtre du dernier génocide du XX^e^ siècle finissant, où entre 800 000 et 1 000 000 d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards sans défense ont été purement et simplement assassinés, du seul fait qu'ils étaient différents.

Le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, comme les autres génocides qui l'ont précédé, continue à interpeller et l'on est toujours tenté de poser la sempiternelle question de savoir : comment en est-on arrivé là ?

Comment cela a-t-il pu être possible quand on sait que cinquante ans plus tôt, les peuples des Nations unies ont proclamé, haut et fort, leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, partout dans le monde, faisant ainsi le serment du fameux « *Plus jamais ça !* » après le génocide des Juifs en Europe ? Comment cela a-t-il pu être possible au moment même où, sur le même continent africain, l'une des pires formes de l'intolérance, à savoir l'apartheid en Afrique du Sud, était justement en train d'être définitivement vaincue ? Comment donc en est-on arrivé là, au Rwanda, entre avril et juillet 1994 ?

Ce qui interpelle aussi à l'occasion de cette XX^e^ commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi du Rwanda (et qui va indéniablement continuer à interpeller), c'est inévitablement le sort des survivants de ce génocide. Si le Rwanda, en tant qu'État, s'est relevé avec une rare performance et force parfois l'admiration des experts les plus avertis, qu'en

est-il des survivants du génocide de 1994 ? Des conditions sont-elles suffisamment réunies pour leur permettre de se relever, eux aussi, comme le pays auquel ils appartiennent ? Les engagements pris aussitôt après le génocide de 1994, notamment par l'ensemble de la communauté internationale par le biais des Nations unies, sont-ils correctement tenus afin que justice soit rendue, aux morts et aux survivants ?

Ces questions méritent d'être posées car elles font partie des moyens devant permettre aux sociétés d'aujourd'hui de se prémunir contre les génocides de demain qui restent malheureusement toujours possibles (*cf.* les récentes études de l'« *Atrocity Forecasting Project* » – « Projet de prévision des atrocités » – de l'Université de Sydney en Australie [2]).

Nous avons fait le choix de commencer ce colloque international par une conférence inaugurale que prononcera le P^r^ Joseph Yacoub sur le thème suivant : « Le concept de génocide à la lumière du droit international : approche méthodologique. »

Le premier panel du colloque consistera à faire un travail de retour aux faits pour mieux situer la gravité et les ressorts de ce crime :

- Comment en est-on arrivé là ?
- Quels sont les principaux facteurs explicatifs de ce crime ?

Les travaux de ce panel permettront de revenir sur les faits, les différents facteurs historiques et explicatifs de ce génocide. Il s'agira aussi de mettre l'accent sur les responsabilités (juridiques certes, mais aussi politiques et morales), ainsi que les degrés d'implication des différents acteurs. L'une des questions de fond est aussi de savoir pourquoi n'a-t-on pas évité ce génocide alors que tous les signes précurseurs convergeaient invariablement à sa réalisation ?

Les travaux du deuxième panel permettront d'étudier les différentes solutions mises en œuvre par la communauté internationale et par l'État rwandais lui-même :

- Quelles sont donc les solutions de la communauté internationale et de l'État rwandais en réaction à ce crime ?
- Quelle est la pertinence même (et l'efficacité) de ces solutions ?
- Quel bilan de ces différentes solutions aujourd'hui et quelles en sont les perspectives ?
- Quels sont les enseignements que l'on a pu tirer (ou que l'on doit savoir tirer) de « ce qui s'est passé » ?

Ce panel permettra d'évaluer les stratégies de sanction pénale mises en place à la suite de ce crime ainsi que les solutions alternatives, notamment

2. *Cf.* « Où se déroulera le prochain génocide ? », *Slate.fr*, 17 avril 2014.

les *gacaca*. L'enjeu de ce panel porte inévitablement sur la problématique de la reconstitution (ou la refondation ?) du pacte social rwandais. En effet, comment vivre ensemble après le génocide ?

Le troisième panel sera consacré à la situation actuelle des victimes et la question de la « réhabilitation » :

- Qu'en est-il exactement de la situation des victimes aujourd'hui ?
- Qu'en est-il de la réhabilitation des victimes aujourd'hui ?
- Quels enseignements peut-on tirer aujourd'hui des politiques de prises en charge des victimes ?

La vocation de ce panel est de réfléchir sur la situation des victimes du génocide de 1994 et la problématique de la réhabilitation. Il s'agira *in fine* d'évaluer également les politiques de prise en charge des victimes et les enseignements possibles à en tirer.

Le quatrième panel portera sur les stratégies de prévention du génocide, tant sur le plan national que sur le plan international.

- Quelles sont les stratégies de prévention de ce crime, tant sur le plan national rwandais que sur le plan international, avec les efforts engagés depuis lors part la Communauté internationale ?
- Quelles sont les garanties de non répétition du crime de génocide, au Rwanda mais aussi ailleurs ?

Les travaux de ce panel permettront d'étudier les différentes stratégies de prévention du génocide, tant au Rwanda que dans le reste du monde. Il s'agira aussi d'évaluer la pertinence même et l'efficacité de ces stratégies de prévention, en particulier au Rwanda, dans le cadre de l'Union africaine et des Nations unies.

Bien que le thème de ce colloque porte sur le génocide des Tutsi du Rwanda de 1994, il s'agit aussi de traiter de ce crime dans sa dimension universelle. Aussi, avons-nous voulu que ce forum se termine par une réflexion sur la mémoire de tous les génocides. Telle est la vocation de la conférence finale que donnera le P^{r} Yves Ternon sur le thème : « Le partage des mémoires des génocides. »

Il convient, enfin de rappeler que les objectifs de ce colloque international, qui réunit des chercheurs et des acteurs de terrain, de France et de l'étranger, est d'engager une réflexion de fond et une analyse autour des enjeux qui se dégagent des quatre panels susvisés, à savoir :

- les mécanismes ayant abouti au génocide de 1994 ;
- la pertinence et la réalité des politiques mises en œuvre pour faire face aux conséquences dudit génocide ;

- la prise en charge des victimes ou de leurs ayants droits, etc. ;
- tirer les enseignements de la spécificité du génocide des Tutsi en 1994 ainsi que de sa gestion ultérieure par le Rwanda et par la Communauté internationale, etc.

Cependant, au-delà du cas spécifique du Rwanda, il s'agit bien pour les institutions parties à l'organisation de ce colloque international de contribuer aux efforts de sensibilisation aux fins d'une prise de conscience encore plus grande face aux risques toujours possibles de génocide dans le monde.